



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 122360

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des personnes qui, ne disposant pas d'une retraite suffisante, souhaitent la compléter par des revenus fonciers. Or dans le cadre de la loi de finances pour 2006, il a été décidé de supprimer la déduction forfaitaire de 14 % sur les loyers, qui a été remplacée par un régime d'imposition au réel. Cela aurait eu pour conséquence d'induire, selon ces personnes, une augmentation d'au moins 10 % des loyers, et en conséquence de l'impôt. Aussi, face à cette situation, il lui demande de bien vouloir lui préciser les textes applicables en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122360

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3894